



LAMARQUE SOGY-BOIS

Site « Berbillon » - Ygos Saint Saturnin (40)

TRAVAUX D'ELIMINATION DE TERRES
POLLUEES AU PENTACHLOROPHENOL

RAPPORT FIN DE TRAVAUX

PV/LC – 9D3181

Lundi 19 octobre 2009

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
L. CHOTARD	L. CHOTARD	P.VIEUX
		



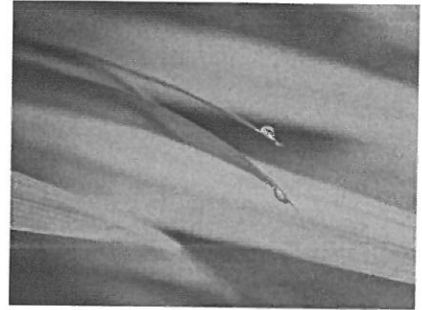
entreprise qualifiée
U P D S





SOMMAIRE

1 – CADRE DE LA PRESTATION	3
2 - METHODOLOGIE D'INTERVENTION	4
2.1 - EXTRACTION DES MATERIAUX	4
2.2 - PRELEVEMENTS DES ECHANTILLONS ET ANALYSES	5
2.2.1 - PRELEVEMENTS	5
2.2.2 - PROGRAMME ANALYTIQUE	5
2.3 – REMBLAIEMENT ET REFECTION DE L'ENROBE	6
3 CONCLUSIONS DE L'ETUDE	7



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Certificat d'Acceptation Préalable

Annexe 2 : Bordereau de Suivi de Déchets (BSD)

Annexe 3 : Certificat d'analyses du laboratoire externe agréé WESSLING,
ANALYSES SABLES (YC COMPRIS ANALYSES OCCITANIS)

Annexe 4 : Bons de pesée des matériaux de remblais,

Annexe 5 : Fiche de réception de travaux,

Annexe 6 : Procès verbal de réception de travaux.

1 – CADRE DE LA PRESTATION

Ce rapport synthétise les travaux de terrassement et d'élimination de terres polluées au pentachlorophénol présentes dans un ancien bac de trempe sur le site « Berbillon » de la société LAMARQUE SOGY-BOIS à Ygos Saint Saturnin (40).

Le site « Berbillon » exerce une activité de transformation de première catégorie, et ne possède plus d'arrêtés relatifs au séchage et traitement de bois et stockage de produit de séchage de type « ALBAPIN », source de la pollution au PCP, et ce depuis 1995.

Suite à l'ESR réalisée en 2005 par ANTEA et aux recommandations de la DRIRE relative à la pollution des sols au Pentachlorophénol (ou PCP) au niveau d'un ancien bac de trempage et dans les eaux au niveau d'un piézomètre, la société LAMARQUE SOGY BOIS a mandaté le bureau d'étude « Aquitaine Environnement » pour réaliser des investigations complémentaires en août 2008, afin de préciser l'emprise de la pollution avant travaux.

Dans ce contexte, ORTEC GENERALE DE DEPOLLUTION a réalisé les travaux selon la méthodologie suivante :

- ➔ Repérage du bac de trempe et préparation de la zone de travaux ;
- ➔ Sciage et élimination des enrobés de surface ;
- ➔ Terrassement, tri et stockage sur site des matériaux sains et pollués ;
- ➔ Chargement, transport et élimination de matériaux pollués en filière agréée ;
- ➔ Prélèvements et analyses en laboratoire agréé des échantillons de paroi et de fond de fouille ;
- ➔ Remblaiement, compactage avec réfection de l'enrobé.
- ➔ Rapport de fin de travaux.

Les travaux décrits ci-dessus se sont déroulés en deux phases entre fin juillet et début septembre 2009.

2 - METHODOLOGIE D'INTERVENTION

2.1- EXTRACTION DES MATERIAUX

Les travaux se sont déroulés comme suit en deux phases à l'aide d'une mini-pelle 5t puis 13t et un camion 6*4 pour assurer les mouvements de matériaux.

Phase 1 : 27 et 28 juillet 2009

- ➔ Repérage au sol pour sciage de l'enrobé,
- ➔ Décaissement, chargement et élimination de l'enrobé,
- ➔ Extraction, transfert et stockage temporaire des matériaux sains de surface,
- ➔ Extraction, transfert et stockage temporaire des matériaux pollués sur aire étanche,
- ➔ Prélèvement, échantillonnage et analyse des parois et fond de fouille ;
- ➔ Prélèvement, échantillonnage et analyse des matériaux stockés pour acceptation en filière. La Certificat d'Acceptation Préalable de la filière ou CAP figure en <Annexe 1> et porte le numéro 000758.

Phase 2 : 04 septembre 2009 (suite aux résultats analytiques révélant des valeurs > 50mg/kg - seuil de dépollution)

- ➔ Poursuite du terrassement, du tri et du stockage des matériaux pollués + retrait des planches bois constituant les parois et le fond du bac de trempe ;
- ➔ Prélèvement et échantillonnage des parois et fond de fouille ;

Compte tenu des résultats d'analyse < 50mg/kg, la phase de remblaiement, de réfection du bitume a été réalisée en même temps que le chargement et l'élimination des matériaux pollués en filière agréée.

Les matériaux ont été éliminés au biocentre « **Occitanis** » basé à Graulhet (81). Les BSD figurent en <Annexe 2>, pour un total de **77T320**.

2.2 - PRELEVEMENTS DES ECHANTILLONS ET ANALYSES

2.2.1 - PRELEVEMENTS

Les 5 échantillons composites de la fouille de la phase 1 et 2 ont été prélevés et conservés selon les préconisations du guide « Gestion des sites (potentiellement) pollués - Version 2 » édité par le BRGM et le Ministère de l'Environnement et des normes AFNOR X31-008-2 et X31-100, afin de constituer un échantillon représentatif.

Chaque échantillon de paroi et de fond de fouille a été constitué à partir de 5 sous – échantillons répartis sur la surface de la zone concernée.

Le seuil de dépollution a été fixé à **50mg/kg** en Pentachlorophénol, valeur seuil établie en collaboration avec LAMARQUE SOGY-BOIS et le bureau d'étude « Aquitaine Environnement ».

Ils ont été conditionnés dans des contenants adaptés, à couvercle vissé, étiquetés, et conservés en glacière, afin d'être acheminés au laboratoire externe agréé WESSLING.

2.2.2 - PROGRAMME ANALYTIQUE

Le programme analytique a porté sur le paramètre « pentachlorophénol » pour les échantillons réalisés. Les résultats sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Résultats Ygos :

Désignation	Paroi Ouest	Paroi Nord	Paroi Est	Paroi Sud	Fond fouille
PCP (MG/KG) (Phase 1)	580	210	170	390	330
PCP (MG/KG) (Phase 2)	0.3	0.3	< 0.2	2.2	0.6

Les certificats d'analyse figurent en <**Annexe 3**>. Ils confirment l'absence de « pentachlorophénol » sur les cinq échantillons puisque les valeurs sont toutes inférieures à **50mg/kg**, valeur seuil de dépollution.

Ces résultats attestent de la purge des terres impactées au niveau de la zone concernée et valident la phase de remblaiement.

2.3 – REMBLAIEMENT ET REFECTION DE L'ENROBE

La phase de remblaiement a été effectuée le 29 et le 30 septembre 2009 par la remise en place des matériaux de surface sains extraits et par l'apport extérieur de 61T280 soit 40m3 matériaux de carrière et leur compactage, avant la mise en place de l'enrobé.

Les bons de pesée sont fournis en <Annexe 4>.

3 CONCLUSIONS DE L'ETUDE

Par ordre et pour compte de la société LAMARQUE SOGY-BOIS, ORTEC Générale de Dépollution a été missionné pour effectuer des travaux de dépollution de terres impactées au Pentachlorophénol (PCP) sur le site « Berbillon » à YGOS.

Les résultats analytiques favorables obtenus sur les échantillons prélevés en paroi et fond de fouille attestent de la purge complète des matériaux pollués sur le site au niveau de la zone d'investigation faisant l'objet du marché.

Une fiche de réception des travaux synthétisant toutes les phases est jointe en **<Annexe 5>**.

Un PV de réception de travaux joint en **<Annexe 6>** a été signé entre OGD et la société LAMARQUE SOGY-BOIS afin de valider et d'acter de la bonne réalisation des travaux.

ANNEXES

ANNEXE 1 :
CERTIFICAT D'ACCEPTATION PREALABLE



CERTIFICAT D'ACCEPTATION
PREALABLE

SYSTEME DE
MANAGEMENT
ENVIRONNEMENTAL

AD EN 06

Version : E

Page 1/1



CERTIFICAT D'ACCEPTATION N° 000758
Valable du 10/08/2009 au 09/08/2010

CLIENT

Raison Sociale : ORTEC – Générale de Dépollution
Adresse : Parc de Pichaury – BP 348000
550 Rue Pierre Berthier
13799 AIX EN PROVENCE
Contact : Monsieur CHOTARD

PRODUCTEUR/DETENTEUR
(Si différent du client)

Raison Sociale : SOGY BOIS- YGOS (40)

IDENTIFICATION DU RESIDU

Stabilisation :

Stockage :

Bioterre :

Désignation : Terres polluées

Code résidu : 17 05 03*

Conditionnement : Vrac benne

Tonnage prévisionnel : 40 Tonnes

* conformément au décret relatif à la classification des déchets

L'élimination est prise en compte sur :

Le Centre OCCITANIS - Lieu dit "Mariolle"- 81300 GRAULHET
au titre des Arrêtés Préfectoraux des 22/07/1999, 09/01/2004, 02/08/2004, 30/10/2006 et 30/11/2007.

La Société OCCITANIS se réserve le droit de stopper toute réception de camion, sans préavis et sans indemnité, en cas de non conformité des déchets aux arrêtés préfectoraux susmentionnés et/ou à l'échantillon prélevé et analysé à réception.

Delphine PAILLER
Directeur Site